

N° 27

Séance du 28 juin 2022

OBJET :

DM N°1 AU
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
2022

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 28 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Michelle JOURJON par Christian LYONNET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Jean-Baptiste CHOSSY à Alain LAURENDON, Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Serge DERORY à Jean Maxence DEMONCHY, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON à Olivier JOLY, Jean-Claude GARDE à Alban FONTENILLE, Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Martine GRIVILLERS à Gérard VERNET, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Gilbert

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220628-20220628_CC_D27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022



LORENZI à Pascale PELOUX, Frédéric MILLET à Delphine IMBERT, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : Patrick LEDIEU, Gérard PEYCELON, Christophe POCHON

Secrétaire de séance : CHAUT Pierre-François

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 décembre 2021 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 28 juin 2022, par laquelle le Conseil communautaire approuve les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2021,

Vu la délibération du 28 juin 2022, par laquelle le Conseil communautaire vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe assainissement,

Considérant la nécessité de reprendre par décision modificative de crédits les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- Résultat de la section d'investissement,
- Reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.

Il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

En section de fonctionnement

- Inscription de l'excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 6 155 166 € en recettes de fonctionnement
- Ajustement de crédits au chapitre 70 avec le remboursement par le budget eau potable de 70% des dépenses de personnel du service facturation (contre 50% au BP2022) et ajustement de la refacturation du SET pour 159 360 €, inscription des reversements Aqualter 2021 non rattachés pour 444 000 € et réémission d'un titre de PFAC 2021 annulé en 2022 et réémis
- Inscription d'un complément de crédits de 900 000 € au chapitre 011 pour équilibre de la section

- Inscription d'un complément de crédit au chapitre 011 au titre des hausses de tarifs attendues sur les carburants pour 12 300 €
- Inscription de compléments de crédits au chapitre 012 pour les hausses du smic (10 000 €), celle de l'assurance du personnel (14 000 €) et des ajustements pour 150 000 € notamment liés à des postes prévus sur le budget eau potable et qui font l'objet d'une recette au chapitre 70
- Inscription d'un complément de crédit au chapitre 65 pour créances admises en non valeur de 80 000 €
- Inscription d'un complément de crédits de 80 000 € au chapitre 67 suite à des annulations de titres sur exercices antérieurs
- Ajustement des dotations aux amortissements pour 250 000 €
- Inscription d'un complément de crédits de 20 000 € au chapitre 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » pour atteindre un montant total de 40 000 €
- Augmentation du montant du virement à la section d'investissement de 5 819 726 € qui est porté de 270 180 € à 6 089 906 €

Au final le projet de DM1 s'équilibre à hauteur de 7 086 026 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement

- Inscription du déficit d'investissement reporté pour un montant de 8 806 237 € en dépenses d'investissement
- Inscription au compte 1068 de la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement pour 2 136 451 €
- Inscription des restes à réaliser pour un montant de 11 767 255 € en dépenses et 18 437 040 € en recettes
- Ajustement des dotations aux amortissements pour 250 000 €
- Ajustement des prévisions budgétaires pour études (chapitre 20) de 20 000 € avec réduction du chapitre 23
- Réduction de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2022 pour un montant de 5 569 725 € ce qui amènerait l'emprunt d'équilibre à 8 835 395 €

Au final le projet de DM n°1 du budget annexe Assainissement s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 20 823 492 €.

DM n°1 - Budget Annexe Assainissement Loire Forez 2022
(budget géré en M49 et voté HT)

Section de fonctionnement

Imputat° budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
002	002	Excédent de fonctionnement reporté		6 155 166,00
		Complément d'inscriptions budgétaires au chapitre 011		
6066	011	Carburants (hausse de tarifs)	12 300,00	
		Ajustement au chapitre 012		
6411	012	Hausse du smic	10 000,00	
6411	012	service assainissement collectif	50 000,00	
6411	012	service facturation	75 000,00	
6411	012	service assainissement non collectif (correction BP 2022)	25 000,00	
6458	012	Assurance du personnel (régul 2021 et hausse taux 2022)	14 000,00	
		Ajustement au chapitre 70		
7084	70	Remboursement par budget annexe eau potable		159 360,00
704	70	PFAC (réémission titre 2021 suite erreur tiers)		77 500,00
70611	70	Reversement Aqualter 2021 non rattachés (soldes Savigneux et St Just St)		444 000,00
		Inscription en dépenses pour équilibre de la section		
611	011	Contrats de prestations de services	900 000,00	
		Ajustement au chapitre 65		
6541	65	Créances admises en non valeur	80 000,00	
		Ajustement au chapitre 67		
673	67	Annulation de titres sur exercices antérieurs (PFAC 2021 erreur tiers)	80 000,00	
		Ajustement de la dotation aux amortissements 2022		
777	042	Quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		250 000,00
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	20 000,00	
023	023	Virement à la section d'investissement	5 819 726,00	
TOTAL			7 086 026,00	7 086 026,00

0,00

Section d'investissement

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
001	001	Deficit d'investissement reporté	8 806 237,00	
1068	10	Part de l'excédent de fonct affectée à l'investissement		2 136 451,00
		Restes à réaliser	11 767 255,00	18 437 040,00
020	020	Dépenses imprévues d'investissement		
021	021	Virement de la section de fonctionnement		5 819 726,00
		Ajustement des dotations 2022 aux amortissements		
139111	040	Subvention d'investissement	250 000,00	
		Ajustement des prévisions pour études (00ETU)		
2312	23	Terrains	-20 000,00	
2031	20	Etudes	20 000,00	
		Ajustement de l'emprunt (nouveau montant de l'emprunt après cette décision modificative qui passe de 14 405 120 € à 8 835 395 €)		
1641	16	Emprunts en euros		-5 569 725,00
TOTAL			20 823 492,00	20 823 492,00

Après en avoir délibéré par 125 voix pour, le conseil communautaire :

- Approuve la décision modificative de crédits n°1 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 28 juin 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*